

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

**DELIBERATION N°2023.00430**

**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET « DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE » À DESTINATION DES STRUCTURES À IMPACT SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230914-D20230043010

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Jean-Paul RIVAT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023**

### **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) - LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET « DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE » A DESTINATION DES STRUCTURES A IMPACT SOCIAL, SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL**

Saint-Étienne Métropole s'engage en faveur de la mobilité alternative à l'autosolisme au travers de ses services de transport en commun (développement du réseau, achat de véhicules propres), de son plan vélo (infrastructures cyclables, flotte de vélos en libre-service Vélivert), de ses parcs relais et de ses services de covoiturage. Ces offres visent in fine à réduire la dépendance de notre territoire à la voiture particulière et ses impacts sur les émissions de GES et la qualité de l'air.

De façon complémentaire, la Métropole, berceau historique de la mutualité, se distingue par une présence remarquable de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire. Avec plus de 21 000 emplois locaux, représentant 14 % de l'ensemble des emplois et même 19 % dans le secteur privé, l'ESS affiche un poids supérieur de 35 % à la moyenne nationale.

L'ESS joue un rôle majeur en tant que créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, et moteur d'innovation sociale et d'engagement citoyen. Grâce à ses statuts, principes, pratiques et acteurs, elle offre des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitants résidents sur nos 53 communes.

Afin de soutenir l'impact économique, social ou encore environnemental de ces entreprises qui poursuivent un objectif d'utilité sociale, Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Économie Sociale et Solidaire dénommée au travers du Programme de Coopération de l'Économie Sociale et Solidaire (PROCESS). Saint-Etienne Métropole soutient des dispositifs et déploie des expertises permettant d'accompagner la création et la croissance des entreprises de l'ESS. Le PROCESS se décline en 4 axes opérationnel :

- sensibiliser et promouvoir l'ESS,
- accompagner les projets d'entrepreneuriat en ESS,
- consolider le développement des structures de l'ESS,
- favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des initiatives économique et sociales du territoire.

Dans le cadre du PROCESS, Saint-Etienne Métropole déploie de façon biennale des appels à projets dont l'objectif est de pouvoir structurer des écosystèmes d'acteurs en capacité de faire émerger/consolider une offre de service innovante socialement sur le territoire.

Après un appel à projet « ESS et transition alimentaire » en 2019, prémices du programme alimentaire territorial et un appel à projet « ESS et réduction de déchet » en 2021 dans l'optique de la mise en place de la future cité de l'économie circulaire, il est proposé cette année de mettre en place un appel à projet visant à accompagner la mise en œuvre de

projets favorisant le développement des solutions de mobilité durables, résilientes et inclusives sur l'ensemble du territoire.

Le présent appel à projets, qui se décline sur l'ensemble du territoire métropolitain, doit permettre :

- de consolider les pratiques existantes sur le territoire métropolitain en matière de mobilité, en aidant à leur structuration ;
- d'essayer des pratiques vertueuses à une plus grande échelle, dans un souci d'égal accès au service sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives et d'expérimenter de nouveaux concepts.

Dans le cadre du processus de sélection, il sera porté une attention particulière aux projets suivants :

- les projets portés dans le cadre d'une démarche multi-partenariale,
- les projets répondant de façon croisée à plusieurs enjeux ;
- les projets permettant de rendre accessibles les biens et services sur plusieurs communes ou bassins de vie ;

Les modalités administratives et financières seront précisées dans le règlement de l'appel à projets (joint en annexe) et dans les conventions qui seront signées entre Saint-Etienne Métropole et les lauréats retenus.

Il convient de préciser que l'enveloppe dédiée à financer les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets sera de 35 000 € qui pourront être répartis dans le cas où plusieurs projets seraient retenus. Le taux d'intervention sera fixé à 80 % maximum. Le financement de cette enveloppe provient de crédits des Direction du développement économique (15 000 €) et de la cohésion sociale (20 000 €).

Enfin, les porteurs de projets retenus seront incités à suivre un accompagnement à la structuration de leur groupement d'entreprises (par le biais du Dispositif Local d'Accompagnement, du booster de l'innovation sociale ou autre dispositif similaire à mobiliser).

Le processus de mise en œuvre de l'appel à projets débutera en septembre avec une audition des candidats présélectionnés le 12 octobre 2023 pour un démarrage des projets lauréats en janvier 2024. Un bilan des projets menés sera réalisé au 1er trimestre 2025.

Cet appel à projet a été co-construit par différentes directions (Transports et mobilité, Habitat et cohésion sociale, Développement Durable et Energies, Développement économique) ce qui a permis de mutualiser les moyens financiers et techniques.

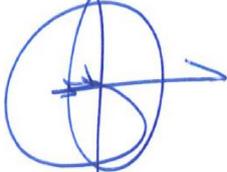
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le lancement d'un appel à projets visant à accompagner la mise en œuvre de projets favorisant le développement des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire à destination des entreprises et des acteurs de l'ESS, doté d'un budget de 35 000 € en fonctionnement ;**
- **approuve le règlement de cet appel à projets ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les entreprises retenues une convention d'attribution de ces aides ;**

- la dépense correspondante sera imputée :
  - au budget SERV/65748/PROCE de l'exercice 2023 pour 20 K€.
  - au budget PLAN PAUVRETE : budget politique de la ville, exercice 2023, destination PREV pour 15 K€.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**